

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024
N° 2024.03.01

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars à 20:00 , le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 13 mars 2024, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	28	
Absents représentés	5	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Guy PICARLE, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PÉGART, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Valérie BERTHÉOL, Aïcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Vivien GOURBEYRE, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Isabelle FOURTIC, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Jean-François MAUME

Absents représentés :

Damien PESSOT représenté par Hervé GRANDJEAN
Philippe ROCHETTE représenté par Martine MÉZONNET
Francis GAUMY représenté par Christian DURANTIN
Aurélien BAZIN représenté par Jean-François VIGUÈS
Aline FAYE représentée par Jean-François MAUME

Nadine DAMBRUN a été nommée secrétaire de séance.

ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES VERSEES EN 2023

ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES VERSEES EN 2023

La loi n°2019/1461 du 29 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, en son article 93, codifié à l'article L2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit : « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Conformément à cet article vous trouverez en annexe la liste des montants bruts des indemnités perçus au titre de l'année 2023 par les élus siégeant au Conseil de Clermont Auvergne Métropole et celle des élus siégeant au Conseil municipal et ayant siégé au conseil municipal percevant une indemnité.

**Etat présentant les indemnités perçues au titre de l'année 2023 par les élus
siégeant au Conseil de Clermont Auvergne Métropole et au Conseil municipal**

IDENTITE ELU	MAXI THEORIQUE	MONTANT BRUT ANNUEL INDEMNITES 2023 COMMUNE DE BEAUMONT	MONTANT BRUT ANNUEL INDEMNITES 2023 CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
BAZIN		3893,46€	
BERTHEOL		1878,66€	
BOHATIER		1878,66€	
COGNERAS		1878,66€	
CUZIN	31634,58€	26305,44€	
DAMBRUN	13383,90€	8277,90€	
DEVISE		1878,66€	
DURANTIN	13383,90€	8277,90€	
FAYE		1878,66€	24334,32€
FOURTIC		562,53€	
GASSER		1795,78€	
GAUMY		3893,46€	
GOURBEYRE		3893,46€	
GRANDJEAN	12268,58€	7915,25€	
LANCIAUX		1316,12€	
LECHEVALLIER	13383,90€	8277,90€	
MARION		3893,46€	
MARTIN		1878,66€	
MASSOUBRE		1878,66€	

MATHIEU PEGART	13383,90€	8277,90€	
MAUME		1878,66€	
MESLET		1878,66€	
MEZONNET	13383,90€	8277,90€	
MOLLE		1878,66€	
NEHEMIE	13383,90€	12022,08€	2920,08€
PESSOT		1878,66€	
PICARLE	13383,90€	8277,90€	
PREAU	13383,90€	8277,90€	
ROCHETTE		2407,96€	
STABAT ROUSSET		3893,46€	
ULRICH		1878,66€	
VEILHAN		1878,66€	2920,08€
VIGUES		3893,46€	

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la tenue de la présentation de ce rapport et de la tenue du débat qui s'en est suivi.

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN